

Confédéré: La commission de gestion résistera-t-elle au lobby administratif?

C'est la question que pose le journal radical *Le Confédéré* en première page de son édition du vendredi 2 septembre. L'article rappelle le projet de décret de la commission de gestion du Grand Conseil*, et la très vive réaction qu'il a suscitée auprès des 7500 membres de la FMEF. Prudent, le journal ne prend pas position, mais se permet une interrogation : *«Il serait intéressant (...) de savoir si la part de l'employeur (Etat du Valais) dans la caisse de retraite, qui est le double de celle du secteur privé, est un avantage salarial ou non?»* Le fait même de poser la question et de relier les deux dossiers pourrait paraître ambigu. Rappelons que la présidente de la commission de gestion Brigitte Diserens fait partie du PRD. Pour en savoir – peut-être – davantage, il faudra attendre une prochaine édition, ou assister aux débats parlementaires prévus à la mi- septembre.

Le secrétaire général de la FMEF Michel Perruchoud commente: *«J'admets que la part de l'Etat dans les caisses de retraite soit comparée à un avantage salarial. Mais il faut être logique dans la comparaison public-privé. Si on veut les mettre sur le même plan, il faut que l'Etat assume comme les entreprises ses responsabilités d'employeur dans la prévoyance professionnelle, par exemple par un financement patronal garantissant effectivement toutes les prestations dues à son personnel»*. Et d'ajouter que, en Valais, la part de l'Etat dans les caisses de retraite est comparable voire inférieure à celle des autres cantons ou des entreprises du tertiaire et n'est en conséquence pas le double du secteur privé, comme l'affirme le Confédéré.

*Voir notre news du 26.08.05